



Région de la Colombie-Britannique, MAINC -- Printemps 1996

Au sommaire:

[L'entente de principe des Nisga'a : la certitude à l'horizon](#)

[Pleins feux sur la flexibilité et la responsabilité financière](#)

[Le processus de l'entente de transfert financier](#)

[Deux jeunes extraordinaires récompensés](#)

[Chronologie des événements ayant conduit à l'entente de principe des Nisga'a.](#)

[L'entente de principe des Nisga'a en bref](#)

[Réactions à l'entente](#)

[Une clinique juridique au service des Premières nations](#)

[Evelyn Locker : écoutons l'aigle parler](#)

[Le Tournoi de basket-ball autochtone : un franc succès](#)

L'entente de principe des Nisga'a

Selon le chef Joseph Gosnell, l'entente de principe conclue avec les Nisga'a marque un pas décisif vers la conclusion du premier traité moderne de la Colombie-Britannique, pour le plus grand bénéfice de tous les Canadiens.

Le 15 février 1996, les négociateurs du Conseil tribal des Nisga'a, du gouvernement canadien et du gouvernement de la Colombie-Britannique se réunissaient à Vancouver pour parapher une entente de principe. Lorsqu'elle sera ratifiée, cette entente constituera la base des travaux de négociation d'un accord définitif et la mise en oeuvre d'un traité.

L'entente de principe renferme des dispositions touchant les pêches, les terres et les ressources, l'accès au territoire, l'évaluation et la protection environnementales, le gouvernement nisga'a, la fiscalité, les transferts financiers et les artefacts.

Le processus qui a mené à cette entente de principe a été long et ardu.

Le président du Conseil tribal des Nisga'a, M. Joseph Gosnell, a souligné qu'il a fallu plus de cent ans de pourparlers avec les gouvernements provincial et fédéral avant d'en arriver à une entente : Nos chefs s'étaient jadis rendus à Victoria pour parler avec l'homme blanc et conclure un traité. Nous étions prêts à partager notre territoire et nos ressources. Les chefs nisga'a se sont vu refuser l'entrée au Parlement.

M. Gosnell a ajouté : Cette entente est un compromis qui a été négocié avec acharnement par des générations successives de Nisga'a, mais acceptons de



Le ministre fédéral des Affaires indiennes, M. Ron Irwin, le chef du Conseil tribal des Nisga'a, M. Joseph Gosnell et le ministre des Affaires autochtones de la Colombie-Britannique, M. John Cashore paraphant l'entente de principe des Nisga'a.

[Les équipes de Metlakatla remportent deux des quatre championnats de division](#)

[L'élevage de moutons de la Première nation de Seabird Island : la plus importante au pays](#)

[Credits](#)

faire les concessions qu'il contient pour pouvoir participer activement et à part entière à la vie sociale, politique et économique de ce pays.

L'entente de principe sera la base d'un règlement juste et honorable, a-t-il ajouté. L'honneur de l'État sera sauvegardé.

L'entente de principe prévoit le versement d'une somme de 190 millions de dollars à la nation niska'a et l'établissement d'un gouvernement niska'a central autonome qui sera propriétaire et responsable du gouvernement d'un territoire de plus de 1 900 kilomètres dans la vallée de la rivière Nass. L'entente confirme également que les Niska'a seront propriétaires des ressources en surface et des ressources souterraines de leurs terres et elle définit les droits qu'ils détiennent sur la faune et les stocks de saumon de la rivière Nass.

Les Niska'a ne sont pas prêts à modifier les termes de l'entente de principe qui a été conclue : Les Niska'a ont travaillé très fort pour en arriver à cette entente. Nous avons déjà fait trop de concessions pour revenir en arrière. Nous n'accepterons pas de diluer les termes de l'entente dont il a été convenu. Nous avons déjà trop cédé. C'est l'entente dont nous avons convenu qui constituera la base de l'accord final.

M. Gosnell a exhorté la population de la Colombie-Britannique à étudier le document de 150 pages contenant les dispositions de l'entente : Ce règlement favorisera l'instauration d'un climat de certitude économique dans la province et dans le pays tout entier.

Les négociateurs niska'a sont retournés dans la vallée de la rivière Nass pour une assemblée spéciale où ils ont expliqué à leurs membres les conditions de l'entente proposée. Le 25 février, les Niska'a se sont prononcés dans une très forte majorité en faveur de l'entente proposée.

Cette entente servira de document de travail pour le Conseil tribal des Niska'a, a expliqué le chef Gosnell : Nous avons clairement indiqué au gouvernement et aux autres Premières nations que nous ne parlons que pour la nation niska'a - nous ne représentons aucun autre groupe autochtone de la province. Nous savons que les besoins des Niska'a sont différents de ceux des Autochtones de l'intérieur et de la côte.

Ce n'est qu'au moment où l'accord définitif sera signé que la question territoriale sera enfin réglée, a-t-il ajouté.

Le ministre fédéral des Affaires indiennes, M. Ron Irwin, a déclaré que l'entente de principe était le premier accord du genre à être conclu depuis la reconnaissance du droit inhérent des Autochtones à l'autonomie gouvernementale : Cette entente est la preuve que la voie négociée est celle qui convient le mieux au règlement des revendications.

M. Irwin a reconnu l'acharnement avec lequel les Niska'a ont revendiqué leurs droits auprès des gouvernements : Le chemin a été long et ardu.

Les négociations entre les Nisga'a et le gouvernement fédéral ont débuté en 1976. C'est en 1990 que le gouvernement provincial a officiellement intégré la table de négociation. En mars 1991, une entente-cadre était signée par les trois parties en présence.

L'entente de principe est une réalisation historique à laquelle beaucoup ne croyaient pas. Mais sa conclusion est un témoignage éloquent de la conviction, du courage et de la détermination du peuple nisga'a, a affirmé M. Irwin.

M. Irwin a dit que la façon dont le peuple nisga'a s'était conduit était un exemple pour nous tous : Pendant toutes ces années de travail, les Nisga'a ont préféré la persistance à la colère, la patience à la violence et la persévérance à la soumission.

L'entente de principe prépare la voie à la négociation d'un accord définitif, a-t-il ajouté. Les droits des Nisga'a, trop longtemps niés, seront alors enfin reconnus par un traité qui permettra de préserver et de promouvoir la culture nisga'a jusqu'à la fin des temps.

Cette entente de principe est le fruit de négociations qui furent difficiles sans jamais être mesquines, vigoureuses sans être menaçantes, rigoureuses sans être intimidantes, a souligné M. Irwin : Et elle a fait intervenir un vaste exercice de consultation. Au cours des trois ou quatre dernières années, les négociateurs fédéraux ont consacré beaucoup de temps et de ressources à consulter et à informer le public, en particulier la population de la côte Nord.



[\[Publications\]](#) [\[Retournez à la liste\]](#) [\[English\]](#)



Région de la Colombie-Britannique, MAINC -- Printemps 1996

Au sommaire:

[L'entente de principe des Nisga'a](#)

[Pleins feux sur la flexibilité et la responsabilité financière](#)

[Le processus de l'entente de transfert financier](#)

[Deux jeunes extraordinaires récompensés](#)

[Chronologie des événements ayant conduit à l'entente de principe des Nisga'a.](#)

[L'entente de principe des Nisga'a en bref](#)

[Réactions à l'entente](#)

[Une clinique juridique au service des Premières nations](#)

[Evelyn Locker : écoutons l'aigle parler](#)

[Le Tournoi de basket-ball autochtone : un franc succès](#)

[Les équipes de Metlakatla remportent deux des quatre championnats de division](#)

[L'élevage de moutons de la Première nation de Seabird Island : la plus importante au pays](#)

[Credits](#)

L'entente de principe des Nisga'a : la certitude à l'horizon

par Ronald A. Irwin

Ministre fédéral des Affaires indiennes et du Nord canadien.

L'entente conclue avec les Nisga'a est un événement historique. Au-delà des considérations matérielles qui assurent aux Nisga'a une indemnité financière de 190 millions de dollars, un règlement territorial de 1 900 kilomètres carrés de terres et la confirmation de leurs droits territoriaux dans la vallée de la rivière Nass, l'entente sera le fondement sur lequel les Canadiens, les habitants de la Colombie-Britannique et les Nisga'a bâtiront une nouvelle relation de partenariat - une relation placée sous le signe du respect mutuel.



Le ministre Ron Irwin

Contrairement à ce que prétendent les opposants à l'entente, celle-ci créera un climat de certitude pour les industries non autochtones du secteur primaire, qui réclament depuis longtemps la résolution des questions affectant leurs activités. Aujourd'hui, on reconnaît que l'économie de la Colombie-Britannique a souffert de l'incertitude créée par ces questions. Une étude publiée par la maison Price Waterhouse en 1990 indiquait que cette incertitude avait causé aux industries forestières et minières des pertes d'investissement de un milliard de dollars. Elle montrait également que cette incertitude avait empêché la création de 300 nouveaux emplois et affecté 1 500 emplois existants.

Le règlement des revendications des Nisga'a et des autres

Premières nations de la province renversera la situation. Il contribuera à l'allégement du fardeau fiscal grâce à l'investissement des indemnités prévues dans l'économie locale, contribuant ainsi à la réduction des coûts sociaux engendrés par les problèmes du chômage et de la pauvreté dans les collectivités autochtones. Une étude récente sur les incidences socio-économiques des revendications territoriales des Autochtones a permis de confirmer que le règlement de ces revendications contribuait effectivement à stimuler l'économie, à promouvoir le développement de la communauté et à améliorer les rapports entre les autochtones et les allochtones.

En ce qui concerne les dispositions relatives au partage des ressources, il importe de rappeler que le principe fondamental de la préservation et de la pérennité des ressources est d'une importance primordiale pour toutes les parties à l'entente. Ce principe implique que les Nisga'a échangeront leurs droits de pêche non spécifiquement définis pour des quotas spécifiques et clairement définis afin que les pêches récréatives et commerciales continuent d'être accessibles à tous. À ceux qui prétendent que cette entente est un arrêt de mort pour la pêche commerciale, je rappelle qu'aux termes de cette entente, l'allocation totale accordée aux pêches commerciales des Nisga'a équivaut à moins de 1 p. cent du nombre total de poissons capturés par les pêcheurs commerciaux sur la côte de la Colombie-Britannique. Ce que fait cette entente, c'est de réaliser enfin l'égalité d'accès au marché.

Le chef Joe Gosnell a fait remarquer plus tôt cette semaine que tout ce que veulent les Nisga'a, c'est d'être des partenaires à part entière de la société canadienne. C'est exactement ce que vise le processus établi par cette entente. Les revendications négociées par les Nisga'a sont propres aux Nisga'a, à leur situation, à la région dans laquelle ils habitent, et à leur mode de vie et de gouvernement.

Cette entente est la preuve que le règlement des revendications territoriales fournit aux Autochtones les ressources nécessaires pour devenir maître de leur existence et de leurs conditions de vie. Tout ce que demandent les Autochtones, c'est qu'on leur donne les moyens de pouvoir améliorer leur niveau d'instruction, de créer des emplois, d'assurer la prospérité économique de leurs communautés et d'assurer l'avenir de leurs enfants.

Nous avons encore un long chemin à parcourir avant d'en arriver à un traité définitif. Mais notre but est clair : la justice et l'égalité des chances pour tous.



[\[Publications\]](#) [\[Retournez à la liste\]](#) [\[English\]](#)



Région de la Colombie-Britannique, MAINC -- Printemps 1996

Au sommaire:

[L'entente de principe des Nisga'a](#)

[L'entente de principe des Nisga'a : la certitude à l'horizon](#)

[Le processus de l'entente de transfert financier](#)

[Deux jeunes extraordinaires récompensés](#)

[Chronologie des événements ayant conduit à l'entente de principe des Nisga'a.](#)

[L'entente de principe des Nisga'a en bref](#)

[Réactions à l'entente](#)

[Une clinique juridique au service des Premières nations](#)

[Evelyn Locker : écoutons l'aigle parler](#)

[Le Tournoi de basket-ball autochtone : un franc succès](#)

[Les équipes de Metlakatla remportent deux des quatre championnats de division](#)

[L'élevage de moutons de la Première nation de Seabird Island : la plus importante au pays](#)

[Credits](#)

Pleins feux sur la flexibilité et la responsabilité financière

Dreamspeaker (DS) s'est récemment entretenu avec John Ellis, directeur régional de la Colombie-Britannique, Services de financement, au sujet de la nouvelle entente de transfert financier (ETF).

DS : John, en quoi consiste l'entente de transfert financier?

J. Ellis : L'entente de transfert financier est une nouvelle entente Canada-Premières nations concernant toutes les régions du pays. Avec l'ETF, on passe du régime de financement par programmes à un régime de financement en bloc, plus conforme au caractère que doivent avoir les transferts de pouvoirs fiscaux de gouvernement à gouvernement.

Le nouveau régime de transfert financier est davantage accordé à la nouvelle politique de reconnaissance du droit inhérent des Autochtones à l'autonomie gouvernementale et, dans le cas de la Colombie-Britannique, il marque une importante étape administrative dans la voie de l'autonomie gouvernementale qui sera négociée pour les traités à venir.

DS : Selon vous, quelle est la principale distinction entre le nouveau régime d'ETF et les formules de financement actuelles - l'entente de financement global (EFG) et le mode optionnel de financement (MOF)?

J. Ellis : L'ETF vise à donner aux autorités des Premières nations une plus grande marge de manoeuvre dans la gestion de leurs ressources collectives. Nous leur demandons d'accorder la priorité à l'éducation, au bien-être, à la santé et à la sécurité publique en échange de l'obligation de rendre compte au seul niveau de leur collectivité, c'est-à-dire aux membres des Premières nations et, par l'intermédiaire du

ministre des Affaires indiennes, au Parlement pour ce qui est du résultat de l'utilisation des fonds.

DS : Pouvez-vous expliquer à nos lecteurs ce qu'on entend par financement en bloc ?

J. Ellis : Le principe de base est que nous allouons le budget régional en un seul bloc. Autrement dit, nous ne financerons plus des programmes, nous financerons plutôt des collectivités. Le budget initial sera établi en fonction des montants qui sont actuellement attribués aux Premières nations pour chacun de leurs programmes. Nous additionnerons ces montants et, pour la première fois, nous fournirons une allocation garantie pour les dépenses d'investissement.

DS : Les Premières nations recevront-elles plus ou moins d'argent qu'auparavant?

J. Ellis : Au début, il n'y aura pas de changement dans les budgets attribués aux collectivités. Mais avec le temps, des révisions seront apportées dans les budgets régionaux pour redresser les inégalités. Si une région obtient davantage d'argent, le quart du montant additionnel sera partagé par l'ensemble des Premières nations de la région et les trois-quarts iront aux seules Premières nations qui ont besoin d'une hausse d'allocation pour être paritaires. Les révisions à la baisse fonctionneront selon le même principe, mais à l'inverse. Toutes les Premières nations de la Colombie-Britannique pourront ainsi profiter des révisions à la hausse, et toutes devront partager les révisions à la baisse.

DS : Dans combien de temps le régime des ETF sera-t-il mis en oeuvre en Colombie-Britannique?

J. Ellis : Nous prévoyons que toutes les Premières nations bénéficieront d'ententes pluriannuelles d'ici le 1er avril 1998. La mise en oeuvre se fera donc sur une période de trois exercices. On estime qu'entre six et dix Premières nations seront engagées dans le processus à la date du 1er avril 1996.

DS : Comment une Première nation peut-elle se prévaloir du régime d'ETF?

J. Ellis : Lorsqu'une Première nation veut se prévaloir d'une ETF, nous lui demandons, dans un premier temps, de nous indiquer les personnes avec lesquelles notre personnel pourrait évaluer sa structure administrative, financière et

organisationnelle et son aptitude technique à gérer des projets. Dans un deuxième temps, nous nous entendons sur un calendrier de mise au point pour redresser des déficiences éventuelles. Parallèlement à cette évaluation, la Première nation élabore un plan d'opérations, c'est-à-dire un plan quinquennal de ce que veut réaliser la collectivité. Les dépenses prévues pour les cinq ans que durera l'ETF seront basées sur ce plan.

DS : À quel régime de reddition de comptes les Premières nations seront-elles soumises sous le régime de l'ETF?

J. Ellis : Nous adopterons la formule de reddition de comptes annuelle, comme celle du rapport annuel qu'une société doit présenter à ses actionnaires. Le conseil fera une revue des réalisations accomplies par la collectivité par rapport aux réalisations projetées, et il révisera éventuellement le plan des cinq prochaines années, en sorte que la vision adoptée suivra un cycle quinquennal.

Le Ministère ne fera pas un suivi quotidien ou mensuel des activités des Premières nations. Dans la relation plus conforme au caractère que doivent avoir les rapports de gouvernement à gouvernement que nous voulons établir avec les Premières nations, il s'agit de transferts de responsabilités financières entre gouvernements où l'obligation de rendre compte au Ministère sera réduite au minimum - c'est-à-dire dans les limites de l'obligation de celui-ci de rendre compte au Parlement - et il s'agit de l'obligation des conseils des Premières nations de rendre compte à leurs membres.

DS : Comment l'audit annuel que doivent soumettre les Premières nations au MAINC s'inscrit-il dans ce rapport annuel?

J. Ellis : Le rapport annuel contiendra probablement un chapitre concernant les réalisations et résultats accomplis, un chapitre statistique donnant un état détaillé des activités, et une section narrative expliquant les objectifs de la collectivité pour l'exercice à venir. Le rapport contiendra des extraits de l'audit, notamment le bilan, pour donner une idée de la situation de la collectivité au plan de ses ressources - en quelque sorte un cliché de la santé financière de la Première nation concernée.

L'évaluation financière (audit) proprement dite continuera de faire l'objet d'un document distinct dans lequel on trouvera de l'information sur les dépenses engagées et sur les coûts des

programmes du gouvernement et le type de débours engagés par les gouvernements (taux de rémunération du personnel salarié, frais de déplacement, honoraires et frais de logement).

DS : Parlons de la question de la responsabilité financière.

J. Ellis : La responsabilité financière est l'une des pierres angulaires de l'entente de transfert financier. Le cadre de responsabilité élaboré pour l'ETF repose sur trois grands principes : la transparence, c'est-à-dire l'ouverture dont doit faire preuve le gouvernement; la divulgation de l'information, c'est-à-dire la transparence du processus et des procédures établis au sein du gouvernement; et le droit de recours, c'est-à-dire le droit individuel ou collectif de demander qu'une décision soit révisée. Par exemple, si une personne qui demande l'assistance sociale voit sa demande rejetée, celle-ci aurait le droit de connaître les motifs du refus et de faire examiner la décision par une autorité indépendante.

DS : Comment la procédure redditionnelle fonctionnera-t-elle au niveau de la collectivité?

J. Ellis : La procédure redditionnelle établie pour le chef et le conseil prévoit notamment la convocation d'une assemblée annuelle générale dans les trois mois suivant la fin de l'exercice afin qu'on fasse le point sur le plan opérationnel et qu'on rende compte des activités de l'année écoulée. Ce type de rencontre s'inscrirait dans un processus d'information permanent, puisque les conseils des Premières nations se rencontrent régulièrement, et on prévoit qu'il y aurait un processus d'information collectif - diffusion des procès-verbaux des réunions du conseil, publication d'un bulletin de nouvelles ou tout autre moyen que choisira le conseil pour communiquer avec ses membres.

DS : Dans quelle mesure la communauté peut-elle participer au processus d'élaboration et de mise en oeuvre d'une entente de transfert financier?

J. Ellis : Nous avons besoin de l'approbation de la communauté pour lancer le processus d'ETF et de sa participation pour assurer la bonne marche de ce processus. Il importe que les membres de la collectivité aient une vision commune de la direction dans laquelle devrait s'engager leur communauté - le genre de projet dans lequel elle devrait investir, les priorités réelles et en quoi ces priorités contribueront à l'éducation, au bien-être social et à la santé et à la sécurité de ses membres de la collectivité.

DS : De quel recours les membres de la collectivité autochtone disposent-ils s'ils ne sont pas d'accord avec l'orientation de leur communauté ou avec les décisions de leur chef ou de leur conseil?

J. Ellis : Les collectivités autochtones devront obéir aux mêmes règles de gouvernement que les autres collectivités. Les Premières nations organisent des élections à intervalles réguliers et leurs membres peuvent se servir de leur vote pour faire connaître leur opinion. Les membres de la collectivité ont également droit d'obtenir des explication sur les décisions de leurs dirigeants.

DS : Selon vous, quels sont les avantages des ETF par rapport aux régimes de financement que nous avons actuellement avec les Premières nations?

J. Ellis : L'ETF est un mode de financement beaucoup souple que le mode actuel. Les Premières nations pourront financer les activités qu'ils jugent prioritaires d'une manière que ne permettrait pas le mode d'allocations de financement par programmes. Ils pourront faire davantage de combinaisons d'activités, par exemple des activités associant aide sociale et possibilités de formation ou de travail. Pour la première fois, les budgets d'investissement pourront s'appuyer sur une base de financement garantie. Les Premières nations pourront s'appuyer sur une entente de financement quinquennal plutôt que sur la formule du plan de financement annuel.

L'ETF permettra également de conserver et utiliser le montant total des excédents financiers. Lorsqu'une collectivité diminue ses dépenses en améliorant son efficacité et en économisant ses ressources, elle pourra mettre les sommes ainsi épargnées dans un fond qui servira à financer ses activités futures. Ceci pourrait certainement encourager les efforts de développement économique, de formation au travail et autres activités visant à améliorer la qualité de vie au sein de la collectivité.

En outre, dans le cadre du programme pilote, chacune des Premières nations participantes entreprendra un projet unique, comme l'élaboration d'un plan d'affaires, d'une réglementation financière, d'un système de gestion, d'un cadre de reddition de compte ou d'un plan d'investissement. Nous préparerons un plan générique de chaque projet pour le diffuser à toutes les Premières nations qui jugeront si elles veulent l'adopter ou l'adapter à leur situation.

DS : Selon vous, y a-t-il des inconvénients à l'ETF?

J. Ellis : Je crois que les inconvénients résident dans le fait qu'il faudra s'adapter à une nouvelle façon de fonctionner. Comme notre mode de financement ne fonctionne plus par programmes, le compte rendu des résultats ne se présentera plus selon l'optique de la planification ou de l'intention, mais du point de vue de ce qu'on a effectivement accompli. Le résultat : voilà ce qui compte maintenant.

D'où l'importance du devoir de rendre compte. Il doit y avoir un gouvernement local visible, devant rendre compte à la collectivité, et l'informer à temps et avec exactitude.

DS : Comment l'ETF s'inscrit-elle dans le plan du MAINC visant à cesser progressivement d'assurer des programmes et services aux Premières nations, pour finalement se dissoudre en tant que ministère?

J. Ellis : Tout le concept de transfert financier de gouvernement à gouvernement repose sur le principe que les ententes s'établissent davantage entre le Canada et les Premières nations qu'entre le MAINC et les Premières nations. Le MAINC pourra continuer d'agir pour le compte du Canada, ou le ministère des Finances pourrait assurer la gestion du transfert. Je conçois très bien qu'au bout du compte on aura un processus de financement par formule, et cela peut être géré n'importe où. La relation entre le Canada et les Premières nations est en train de changer - le statut quo n'existe plus. L'avenir de nos relations réside dans ce type de rapports, et j'espère faire partie de ce changement.



[\[Publications\]](#) [\[Retournez à la liste\]](#) [\[English\]](#)



Région de la Colombie-Britannique, MAINC - - Printemps 1996

Au sommaire:

[L'entente de principe des Nisga'a](#)

[L'entente de principe des Nisga'a : la certitude à l'horizon](#)

[Pleins feux sur la flexibilité et la responsabilité financière](#)

[Deux jeunes extraordinaires récompensés](#)

[Chronologie des événements ayant conduit à l'entente de principe des Nisga'a.](#)

[L'entente de principe des Nisga'a en bref](#)

[Réactions à l'entente](#)

[Une clinique juridique au service des Premières nations](#)

[Evelyn Locker : écoutons l'aigle parler](#)

[Le Tournoi de basket-ball autochtone : un franc succès](#)

[Les équipes de Metlakatla remportent deux des quatre championnats de division](#)

[L'élevage de moutons de la Première nation de Seabird Island : la plus importante au pays](#)

[Credits](#)

Le processus de l'entente de transfert financier

- La Première nation fait part de son intérêt
 - Le MAINC présente l'information sur les ETF
 - La Première nation confirme son intérêt
 - Processus conjoint d'évaluation administrative et de revue de programme Première nation / MAINC
 - La Première nation établit un plan quinquennal stratégique et opérationnel
 - La Première nation et le MAINC revoient périodiquement le fonctionnement / les progrès de l'ETF et font les rajustements nécessaires pour la prochaine entente quinquennale
 - La Première nation fait une revue annuelle de son plan d'opérations et présente un rapport annuel et un audit détaillé
 - La Première nation et le MAINC mettent en oeuvre un plan de 5 ans
 - La Première nation et le MAINC mettent la dernière main au budget et à l'entente de transfert financier
-



[\[Publications\]](#) [\[Retournez à la liste\]](#) [\[English\]](#)



Région de la Colombie-Britannique, MAINC -- Printemps 1996

Au sommaire:

[L'entente de principe
des Nisga'a](#)

[L'entente de principe
des Nisga'a : la certitude
à l'horizon](#)

[Pleins feux sur la
flexibilité et la
responsabilité financière](#)

[Le processus de l'entente
de transfert financier](#)

[Chronologie des
événements ayant
conduit à l'entente de
principe des Nisga'a.](#)

[L'entente de principe
des Nisga'a en bref](#)

[Réactions à l'entente](#)

[Une clinique juridique
au service des Premières
nations](#)

[Evelyn Locker :
écoutons l'aigle parler](#)

[Le Tournoi de
basket-ball autochtone :
un franc succès](#)

[Les équipes de
Metlakatla remportent
deux des quatre
championnats de](#)

Deux jeunes extraordinaires récompensés

par Lyse C. Cantin

Quelqu'un a déjà dit que notre plus grande limite était notre imagination. De toute évidence, personne n'a jamais dit cela à Carrie Paquette et à Scott Simms, deux jeunes formidables qui ont été les fiers récipiendaires du prix *Kinsman Know No Limits Youth Award*, pour leur contribution

remarquable à leur collectivité. Carrie et Scott ont reçu chacun une médaille de bronze et un chèque de 2 000 dollars lors d'une cérémonie de récompense qui s'est tenue à Vancouver en janvier dernier.

Scott a remporté le prix du mérite sportif tandis que Carrie s'est distinguée dans la catégorie *environnement*.

Carrie est une jeune fille intelligente et sincère qui fait partie de la Première nation des Saulteau et qui a grandi dans la réserve de East Moberly Lake, près de Chetwynd, en Colombie-Britannique. Elle projette de participer à un programme d'échange de jeunes dans le cadre de Jeunesse Canada Monde. Son rêve est de prendre des cours de biologie ou d'écologie à l'université de Calgary.

Âgée de dix-sept ans, Carrie est la cadette d'une famille de sept enfants. Elle a deux frères et quatre soeurs. Elle a été présidente de sa classe et représentante au Partenariat Canada-Asie où elle a suivi des cours sur le développement communautaire, le développement durable et l'aménagement du territoire. L'an dernier, Carrie s'est intéressée aux questions de foresterie et a présenté plusieurs articles à diverses compagnies forestières locales sur les effets de leurs pratiques d'exploitation forestière - contribuant ainsi à modifier la manière dont ces entreprises fonctionnent aujourd'hui.



Scott Simms et Carrie Paquette, lauréats du prix Kinsman Know No Limits Youth Award, remis à Vancouver.

division

L'élevage de moutons de
la Première nation de
Seabird Island : la plus
importante au pays

Credits

La vie n'a pas été facile pour Carrie. Elle a dû franchir plus d'obstacles et relever plus de défis que la plupart des jeunes de son âge. Le 3 novembre 1995, Carrie célébrait un an de sobriété.

Je prenais de la drogue et de l'alcool, explique-t-elle d'une voix douce. En huitième année, j'ai décroché pendant deux ans. On m'avait placée dans un programme d'appoint et je me sentais inférieure aux autres. J'ai bien essayé de revenir, mais cela n'a pas marché et j'ai décroché de nouveau.

J'ai eu de la chance, dit-elle. Je me sentais seule et je savais que je devais chercher de l'aide, retrouver ma spiritualité. J'avais entendu dire qu'il y avait un programme pour les jeunes sur la réserve et j'y ai été admise. On m'a aidée à me fixer des objectifs : finir mes études, réussir dans ce que j'entreprenais, renoncer à la drogue et à l'alcool.

Pourtant, Carrie ne put compter sur ses vieux amis : Pour moi, cela a été facile de dire non à l'alcool et à la drogue, mais mes copains n'aimaient pas cela. J'ai dû me faire de nouveaux amis et ceux-là m'ont vraiment aidée.

Carrie a également bénéficié de l'appui d'un ancien de la collectivité : Un ancien m'a proposé de faire l'expérience d'une suerie traditionnelle. C'est là que tout a commencé. Depuis, j'ai repris contact avec ma dimension spirituelle, avec ma communauté et avec ma jeunesse.

Carrie a maintenant un bulletin de présence de 100 % et une moyenne de A.

Lorsqu'on lui demande de résumer le chemin qu'elle a parcouru, elle répond en souriant : Si j'ai pu y arriver, n'importe qu'il le peut aussi.

C'est-à-dire n'importe qui d'assez courageux et de persévérant. Comme Scott Simms. Tout comme Carrie, Scott a dix-sept ans. Mais personne ne serait étonné - famille, amis, compagnons de travail - de le voir un jour faire partie du club des Canucks, peut-être même de devenir entraîneur.

Scott est d'origine autochtone et vit à New Hazelton, en Colombie-Britannique, avec ses parents et sa jeune soeur. Il va à l'école secondaire de Hazelton dont il est l'un des meilleurs élèves. Scott est très engagé dans la vie de sa communauté et il donne des leçons particulières de mathématiques à un élève du primaire. Il assiste également les entraîneurs de plusieurs équipes de sports de jeunes et aime participer aux projets de son école et de divers groupes de jeunes.

Scott fait partie d'une équipe de hockey dans la division Midget avec laquelle il fait la ronde des tournois de hockey et est astreint à un programme d'entraînement très intense.

La philosophie de Scott est simple : Quand on fait de son mieux, on ne peut être autrement que satisfait. Personne ne peut demander plus.

Que réserve l'avenir pour Scott? L'informatique et l'animation graphique!

La Kinsman Rehabilitation Foundation était à la recherche de jeunes pouvant servir de modèles pour les autres - des jeunes qui avaient apporté une contribution particulière à leur communauté, surmonté des obstacles pour se surpasser, et fait montre de courage, de désintéressement, de persévérance, de créativité et d'esprit de coopération. C'est ce que représentaient Scott Simms et Carrie Paquette pour les Kinsmen.



[\[Publications\]](#) [\[Retournez à la liste\]](#) [\[English\]](#)



Région de la Colombie-Britannique, MAINC -- Printemps 1996

Au sommaire:

[L'entente de principe des Nisga'a](#)

[L'entente de principe des Nisga'a : la certitude à l'horizon](#)

[Pleins feux sur la flexibilité et la responsabilité financière](#)

[Le processus de l'entente de transfert financier](#)

[Deux jeunes extraordinaires récompensés](#)

[L'entente de principe des Nisga'a en bref](#)

[Réactions à l'entente](#)

[Une clinique juridique au service des Premières nations](#)

[Evelyn Locker : écoutons l'aigle parler](#)

[Le Tournoi de basket-ball autochtone : un franc succès](#)

[Les équipes de Metlakatla remportent deux des quatre championnats de division](#)

[L'élevage de moutons de la Première nation de Seabird Island : la plus importante au pays](#)

[Credits](#)

Chronologie des événements ayant conduit à l'entente de principe des Nisga'a.

1887 - Les chefs nisga'a se rendent à Victoria pour réclamer la reconnaissance de leurs titres fonciers, la négociation de traités et le droit à l'autonomie gouvernementale.

1890 - Les Nisga'a mettent sur pied leur premier comité de revendication territoriale.

1927 - Le Parlement du Canada tient des audiences sur les titres fonciers autochtones et adopte une loi interdisant aux organisations des Premières nations de discuter de leurs revendications territoriales et d'engager des frais à ce sujet.

1951 - Le Parlement du Canada abroge la loi interdisant les potlatch et l'établissement d'associations pour promouvoir les revendications territoriales.

1968 - Le Conseil tribal des Nisga'a (CTN) engage des procédures devant la Cour suprême de la Colombie-Britannique concernant la question territoriale. Ce procès est connu dans les annales judiciaires comme l'*affaire Calder*.

1973 - Dans l'*affaire Calder*, la Cour suprême du Canada est unanime à reconnaître aux Autochtones l'existence possible de droits sur les terres et les ressources, mais elle est partagée sur la question de savoir si ces droits sont éteints.

1976 - Le Canada commence à négocier avec le CTN.

1989 - Le Canada et le Conseil tribal des Nisga'a signent une entente-cadre établissant la portée et le processus d'une négociation bilatérale et les sujets qui y seront abordés.

1990 - Le gouvernement de la Colombie-Britannique rejoint officiellement le gouvernement fédéral et le Conseil tribal des Nisga'a à la table des négociations.

1991 - 1995 - Les négociateurs fédéraux et provinciaux tiennent près de 200 séances de consultation et d'information publiques dans le nord-ouest de la Colombie-Britannique.

1996 - Le Canada, la Colombie-Britannique et le Conseil tribal des Nisga'a paraphent une entente de principe qui servira de base au premier traité moderne à être signé en Colombie-Britannique.



[\[Publications\]](#) [\[Retournez à la liste\]](#) [\[English\]](#)



Région de la Colombie-Britannique, MAINC -- Printemps 1996

Au sommaire:

[L'entente de principe des Nisga'a](#)

[L'entente de principe des Nisga'a :
la certitude à l'horizon](#)

[Pleins feux sur la flexibilité et la
responsabilité financière](#)

[Le processus de l'entente de
transfert financier](#)

[Deux jeunes extraordinaires
récompensés](#)

[Chronologie des événements ayant
conduit à l'entente de principe des
Nisga'a.](#)

[Réactions à l'entente](#)

[Une clinique juridique au service
des Premières nations](#)

[Evelyn Locker : écoutons l'aigle
parler](#)

[Le Tournoi de basket-ball
autochtone : un franc succès](#)

[Les équipes de Metlakatla
remportent deux des quatre
championnats de division](#)

[L'élevage de moutons de la
Première nation de Seabird Island :
la plus importante au pays](#)

[Credits](#)

L'entente de principe des Nisga'a en bref

Dispositions générales

Les Nisga'a continueront à être un peuple autochtone au sens de la *Loi constitutionnelle de 1982*.

Les terres appartenant aux Nisga'a cesseront d'avoir le statut de réserve aux termes de la *Loi sur les Indiens*.

La *Charte canadienne des droits et libertés* s'appliquera au gouvernement nisga'a et à ses institutions.

La compétence des Nisga'a sur les citoyens et les terres nisga'a sera progressivement établie.

À terme, la *Loi sur les Indiens* cessera de s'appliquer aux Nisga'a.

Toutes les parties à l'entente finale conviennent du fait que celle-ci leur permettra d'en arriver à une certitude sur les droits, les titres fonciers et les obligations des Nisga'a.

Le Code criminel du Canada ainsi que les autres lois d'application générale continueront à s'appliquer.

Les Nisga'a continueront à jouir des mêmes droits et avantages que les autres Canadiens.

Terres et ressources

Les Nisga'a posséderont deux types de terres : des terres nisga'a et des terres en fief simple.

Les terres nisga'a

Les terres nisga'a couvriront une étendue de 1 930 kilomètres carrés dans la région sud de la rivière Nass et appartiendront collectivement à la population nisga'a. Ces terres comprendront

les quatre villages suivants : New Aiyansh (Gitlakdamiks), Canyon City (Gitwinksihlkw), Greenville (Lakalzap) et Kincolith (Gingolx).

Les Nisga'a seront propriétaires des ressources de surface (dont les forêts) ainsi que des ressources souterraines de leurs terres.

Terres nisga'a proposées

Accès aux terres

Le public aura accès aux terres nisga'a à des fins récréatives, ainsi que pour la chasse et la pêche.

Les résidents non nisga'a jouiront du libre accès à leurs terres.

Les pêches

La préservation des stocks de poisson est de première importance.

En vertu du traité, les Nisga'a auront droit à une quantité annuelle de saumon qui équivaldra en moyenne à 18 p. 100 du quota canadien de prises de saumon de la rivière Nass. Ils recevront en outre une part du quota de prise commerciale de saumons rouges et de saumons roses, en vertu d'une entente de pêche distincte.

Un trust assurera la gérance des activités de pêche de la rivière Nass. Les Nisga'a se verront imposer un quota annuel pour la pêche d'autres espèces que le saumon, notamment le flétan, l'eulakane et les fruits de mer. Ce quota sera accordé sous réserve d'usage domestique et les prises ne pourront être vendues.

Les Nisga'a recevront 11,5 millions de dollars pour favoriser leur participation à la pêche commerciale côtière. Cette somme leur permettra d'acheter des bateaux et des permis.

Le gouvernement nisga'

Structure et compétences du gouvernement

Les Nisga'a auront un gouvernement central nisga'a et quatre gouvernements de village de structure semblable à celle des gouvernements locaux.

Les Nisga'a adopteront une constitution dans laquelle seront



définies la structure, les responsabilités et la composition de leur gouvernement, de même que les obligations de ce dernier en matière d'ouverture et de démocratie.



Les personnes qui résident sur les terres nisga'a sans être citoyennes nisga'a seront consultées au sujet des décisions qui les touchent directement et pourront demander un réexamen de ces décisions; elles pourront également participer aux travaux ou faire partie des assemblées élues qui les concernent directement.

ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

Sous réserve de l'approbation du gouvernement provincial, le gouvernement nisga'a pourra assurer sur ses terres les mêmes services de police que les municipalités. La police nisga'a devra respecter les normes provinciales en matière de formation, de compétences et de déontologie.

ENTENTES DE FINANCEMENT

Le gouvernement nisga'a bénéficiera de transferts financiers destinés à lui permettre d'assurer des services gouvernementaux généralement comparables à ceux qui sont offerts dans le nord-ouest de la Colombie-Britannique.



[\[Publications\]](#) [\[Retournez à la liste\]](#) [\[English\]](#)



Région de la Colombie-Britannique, MAINC -- Printemps 1996

Au sommaire:

[L'entente de principe des Nisga'a](#)

[L'entente de principe des Nisga'a : la certitude à l'horizon](#)

[Pleins feux sur la flexibilité et la responsabilité financière](#)

[Le processus de l'entente de transfert financier](#)

[Deux jeunes extraordinaires récompensés](#)

[Chronologie des événements ayant conduit à l'entente de principe des Nisga'a.](#)

[L'entente de principe des Nisga'a en bref](#)

[Une clinique juridique au service des Premières nations](#)

[Evelyn Locker : écoutons l'aigle parler](#)

[Le Tournoi de basket-ball autochtone : un franc succès](#)

[Les équipes de Metlakatla remportent deux des quatre championnats de division](#)

[L'élevage de moutons de la Première nation de Seabird Island : la plus importante au pays](#)

[Credits](#)

Réactions à l'entente

Chef Joe Becker - Musqueam

J'ai des réserves sur les dispositions touchant la pêche et la fiscalité. Les dispositions fiscales proposées nous empêcheraient de conduire nos affaires comme nous le voudrions. J'aimerais étudier de plus près la clause concernant les pêches, mais je crois que plusieurs des Premières nations voudraient qu'elle soit protégée par la Constitution.

Professeur Paul Tennant - Université de la Colombie-Britannique - Département des sciences politiques

Je crois que l'entente de principe est raisonnable, équilibrée et bien conçue. Elle pose des balises au débat public sur les traités. Désormais, le débat concernant les traités pourra être évalué sur la base des dispositions contenues dans l'entente de principe.

Greg Gabriel - Gestionnaire de la bande de Penticton

Nous estimons qu'il est encore trop tôt pour se prononcer sur le fond et les répercussions éventuelles de l'entente; toutefois, nous nous interrogeons sur les clauses portant sur la fiscalité et l'extinction des droits. Toutes les bandes devraient s'interroger sur ces questions.

Candis Callison - Cinéaste tahltan

Pour les Nisga'a, le temps était venu de réaliser un rêve, de revenir au concept de propriété foncière, d'assumer la maîtrise de leurs terres et de leurs ressources. Pour les autres, qu'ils se situent à l'intérieur ou à l'extérieur du processus de négociation des traités, il s'agit d'un précédent significatif, malgré les différences culturelles, territoriales et politiques.

Alvin Dixon - Directeur exécutif - Native Brotherhood of B.C.

Il s'agit d'un précédent dans le sens où il s'agit là d'un traité faisable. Mais ce n'est pas un précédent au sens où il proposerait une formule pour les autres traités - ce document s'applique à une situation considérablement différente de celle d'une économie basée sur la mer, comme c'est le cas pour les Heitsuk ou les Ahousaht.



[\[Publications\]](#) [\[Retournez à la liste\]](#) [\[English\]](#)



Région de la Colombie-Britannique, MAINC -- Printemps 1996

Au sommaire:

[L'entente de principe des Nisga'a](#)

[L'entente de principe des Nisga'a : la certitude à l'horizon](#)

[Pleins feux sur la flexibilité et la responsabilité financière](#)

[Le processus de l'entente de transfert financier](#)

[Deux jeunes extraordinaires récompensés](#)

[Chronologie des événements ayant conduit à l'entente de principe des Nisga'a.](#)

[L'entente de principe des Nisga'a en bref](#)

[Réactions à l'entente](#)

[Evelyn Locker : écoutons l'aigle parler](#)

[Le Tournoi de basket-ball autochtone : un franc succès](#)

[Les équipes de Metlakatla remportent deux des quatre championnats de division](#)

[L'élevage de moutons de la Première nation de Seabird Island : la plus importante au pays](#)

[Credits](#)

Le Centre de justice autochtone

Une clinique juridique au service des Premières nations

par Bessie Brown

Selon Renee Taylor, les Autochtones font l'objet de beaucoup de discrimination dans le système judiciaire.

Ils sont victimes de racisme, d'un très faible taux de scolarité et d'un taux de chômage très élevé. Les Indiens forment la population la plus pauvre - les statistiques montrent encore et encore que le système judiciaire ne marche pas en ce qui concerne les Autochtones, explique la directrice de la clinique juridique de la Vancouver Aboriginal Justice Centre Society.

Rien d'étonnant que les Autochtones aient le sentiment que le système judiciaire est contre eux, dit-elle.

Les statistiques montrent que les Autochtones figurent en nombre disproportionné parmi la population carcérale. Selon une étude effectuée en 1994 par les Services juridiques aux Autochtones de la Colombie-Britannique, 17 % de la population carcérale de la province est d'origine autochtone.

Mme Taylor espère que la création d'une clinique juridique indépendante à l'intention des Autochtones de la région de Vancouver contribuera à changer ce triste état de chose.



Renée Taylor, directrice de la clinique juridique du Centre de justice autochtone.

Le *Justice Centre*, situé au 191 rue Alexander, à Vancouver, offre les services de six juristes cliniciens, des étudiants de deuxième et troisième année à la faculté de droit de l'université de la Colombie-Britannique : La clinique fournit des services juridiques à ceux qui n'ont pas les moyens de se payer un avocat et qui ne sont pas admissibles à l'aide juridique. Nombre d'entre eux n'ont jamais eu recours aux services d'un avocat.

Parmi les cas traités par le Centre, mentionnons les appels aux instances de l'assurance-chômage, de l'assistance sociale, de l'indemnisation des victimes d'actes criminels, et des infractions punissables par procédure sommaire.

L'idée d'un Centre juridique autochtone vient du constat que les Autochtones, particulièrement les Autochtones habitant dans les quartiers pauvres, se retrouvaient en grand nombre devant les cours de justice et les tribunaux administratifs, souligne Mme Taylor : Beaucoup d'Autochtones se retrouvaient devant les tribunaux et les autorités sans être représentés par un avocat. .

L'un des secteurs qui n'était pas traité par l'aide juridique était celui des droits autochtones, explique-t-elle : Par exemple, la clinique pourrait représenter une cliente à qui la bande refuse de fournir un logement alors qu'elle est visée par le projet de loi C-31. C'est une importante question juridique dont personne ne semble vouloir se charger.

Le projet de loi C-31 modifie le régime d'enregistrement des Indiens de façon que les avantages ne sont plus basés sur une discrimination sexuelle. Les personnes qu'on avait radiées des registres de la bande pour un motif à caractère discriminatoire ont pu être réintégréées.

Les cas concernant les droits des Autochtones sont extrêmement complexes et requièrent une plus grande diligence que celle pouvant être assurée par les autres programmes, explique-t-elle : Le Centre juridique peut aider les Autochtones dans ces matières.

Rien ne satisfait Renee Taylor et ses collaborateurs autant que de gagner une cause. L'une des victoires dont elle est particulièrement fière concernait une affaire d'indemnisation d'une victime d'acte criminel : Une enfant autochtone avait été retirée de sa famille et placée en foyer nourricier. Or pendant qu'elle était dans ce foyer, elle fut victime de molestations et d'abus sexuel. Elle a intenté des procédures

pour dommages-intérêts et on lui a offert une indemnité de 5 500 dollars. Nous avons estimé que cette proposition était offensante. On lui a proposé une somme additionnelle de 10 000 dollars. Cet argent ira dans un fonds de fiducie à son bénéfice.

L'affaire sera maintenant référée à un avocat en pratique privée pour être poursuivie.

L'avenir de la clinique est incertain (elle bénéficiera d'un financement jusqu'en 1997), mais ce qui est sûr c'est que les Autochtones continueront d'avoir besoin de ce type de service. La clinique assure une plus grande équité aux Autochtones.

Elle fournit également aux jeunes Autochtones qui étudient en droit un lieu où ils peuvent travailler, dit-elle : Le fait de pouvoir travailler dans les quartiers urbains difficiles, où habitent la majorité de notre clientèle, est une expérience très enrichissante pour les étudiants autochtones et allochtones. L'observation personnelle des effets dévastateurs de la pauvreté, du racisme et de l'abus de la drogue et de l'alcool sur de nombreux clients du Centre est une éducation en soi .

Pour Renee Taylor, une partie importante de son travail consiste à jouer un rôle de mentor auprès des étudiants en droit : J'aime bien travailler avec eux et j'essaie de les encourager à tirer parti de leurs talents.

Mais elle souligne qu'en dépit du fait que 111 Autochtones ont gradué de la faculté de droit de l'Université de la Colombie-Britannique, seulement 50 sont actuellement avocats et 13 sont stagiaires : Ces chiffres sont d'autant plus terribles qu'on constate que nombre d'avocats ne plaident pas .

Donc même s'il y a un certain nombre d'avocats autochtones en Colombie-Britannique, cela n'a pas eu grand impact sur la collectivité autochtone, conclut-elle. Nous espérons que l'expérience de travail que pourront acquérir les étudiants en droit dans notre clinique incitera ces derniers à devenir avocats plaidants. Ce serait une véritable bénédiction pour la communauté autochtone.



[\[Publications\]](#) [\[Retournez à la liste\]](#) [\[English\]](#)



DREAMSPEAKER

Région de la Colombie-Britannique, MAINC -- Printemps 1996

Au sommaire:

Evelyn Locker : écoutons l'aigle parler

[L'entente de principe des Nisga'a](#)

par Lyse C. Cantin

[L'entente de principe des Nisga'a : la certitude à l'horizon](#)

Pour entendre un aigle parler, il faut parfois le voir danser. Demandez à ceux qui savent. Ou demandez à Evelyn Locker : elle vous le dira.

[Pleins feux sur la flexibilité et la responsabilité financière](#)

Evelyn est agent de succession aux Affaires indiennes. Elle dit aimer son travail parce qu'elle se sent bien quand elle aide les autres. Mais Evelyn est beaucoup plus qu'un agent de succession. Sous ses apparences placides se cache la fougue et la farouche indépendance d'une artiste.

[Le processus de l'entente de transfert financier](#)

[Deux jeunes extraordinaires récompensés](#)

[Chronologie des événements ayant conduit à l'entente de principe des Nisga'a.](#)

Evelyn Eagle Speaker naquit dans la réserve des Blood, près de Cardston, au sud de l'Alberta. Membre de la nation blackfoot, elle grandit sur la ferme en compagnie de ses nombreux frères et soeurs.

[L'entente de principe des Nisga'a en bref](#)

Rien ne présageait que quarante ans plus tard Evelyn serait décorée de la Médaille du Gouverneur général, lors du 125^e anniversaire de la confédération canadienne, en reconnaissance de son dévouement remarquable envers ses compatriotes, sa communauté et le Canada.

[Réactions à l'entente](#)

[Une clinique juridique au service des Premières nations](#)

Dès son plus jeune âge, Evelyn voulait aller à l'école. Ce sont ses parents qui l'encouragèrent à poursuivre ses études.

[Le Tournoi de basket-ball autochtone : un franc succès](#)

Je suis un produit des écoles résidentielles, dit-elle, mais je dis cela d'une manière toute positive. L'internat fut un très bon apprentissage pour moi.

[Les équipes de Metlakatla remportent deux des quatre championnats de division](#)

Evelyn attribue son expérience positive au fait que l'internat anglican où elle est allée se trouvait sur sa réserve. J'étais pensionnaire, mais j'étais près de ma famille et de ma communauté.

Incidentement, ajoute-t-elle, le principal parlait couramment la langue



Evelyn Locker: joueuse de tambour, danseuse et figure éminente de la communauté autochtone.

[L'élevage de moutons de la Première nation de Seabird Island : la plus importante au pays](#)

[Credits](#)

blackfoot.

Nous parlions notre langue tout le temps sauf en classe. Le seul moment où on nous réprimandait était quand on répondait impoliment à notre instituteur dans notre langue.

Comme j'aimais l'école, je n'ai jamais lâché mes études. J'ai passé douze ans à l'internat St. Paul. J'y suis restée jusqu'à la neuvième année; après cela, le personnel du pensionnat m'emmenait en voiture jusqu'à l'école secondaire de Cardston, jusqu'à ce que termine la douzième année.

Evelyn fut la première personne de sa réserve à graduer de l'école secondaire de Cardston.

Après le secondaire, Evelyn déménagea à Calgary pour poursuivre ses études au collège commercial.

C'est mon père qui a exercé la plus grande influence sur ma vie. À ses yeux, je ne pouvais pas mal agir. Il expliquait toujours son avis mais il me laissait prendre mes propres décisions. Il disait toujours que les enfants n'appartiennent à personne, qu'ils nous sont confiés pour qu'on les éduque.

C'est en 1954, alors qu'elle étudiait au collège à Calgary, qu'on demanda à Evelyn Eagle Speaker de participer à un concours réunissant treize autres jeunes filles pour le titre très convoité de *Reine du Stampede de Calgary*. C'était la première fois dans l'histoire du Stampede de Calgary qu'une jeune Autochtone participait à ce concours. Evelyn gagna haut la main.

La première robe que j'ai portée dans un concours de danse avait été confectionnée par ma mère des années auparavant pour la parade du Stampede. Ma mère et mon père avaient préparé les peaux et ma mère avait ensuite confectionné la robe. Je l'ai portée avec beaucoup de fierté. C'est à cette époque que les Premières nations siksika, stoney, tsuu t'ina, blood et peigan présentèrent à Evelyn cinq plumes d'aigle - une pour chaque tribu signataire du traité 7. La revue *Time Magazine* publia une photographie de la jeune reine, revêtue du costume traditionnel qu'avait façonné sa mère et arborant les cinq plumes de son patrimoine ancestral.

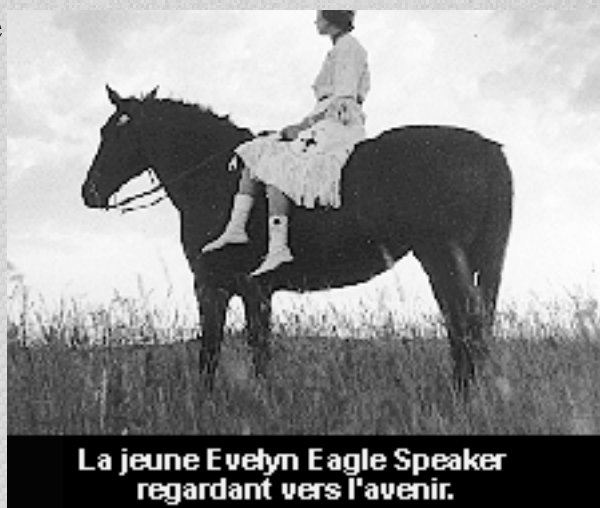
Peu après le Stampede de Calgary, Evelyn rencontra son futur mari, Robert Locker.

Quelques années après, à Regina, Evelyn sortit ses atours pour danser devant la foule rassemblée à l'occasion d'un leapowwow. Depuis, elle s'est produite dans plusieurs concours de danse à travers l'Ouest canadien.

En 1985, entre deux concours de



danse, Evelyn trouva le temps de devenir la première Autochtone de l'Alberta à réintégrer son statut d'Indienne inscrite aux termes du projet de loi C-31. En épousant Bob, j'avais perdu mon statut d'Indienne inscrite, explique-t-elle. Mais je savais que tout ce que je perdais, c'était un numéro, pas mon identité indienne.



L'un des facteurs qui m'a permis de très bien m'en sortir à l'extérieur de la réserve est le solide sens de la spiritualité qu'on m'a inculqué étant enfant, affirme-t-elle. C'est dans mes ressources spirituelles que je trouve mon équilibre. Mes parents m'ont appris qu'une personne qui se connaît, qui sait qui elle est peut bien s'entendre avec tout le monde, où qu'elle aille dans le monde. Je suis très fière de mon héritage culturel.



[\[Publications\]](#) [\[Retournez à la liste\]](#) [\[English\]](#)



Région de la Colombie-Britannique, MAINC -- Printemps 1996

Au sommaire:

[L'entente de principe des Nisga'a](#)

[L'entente de principe des Nisga'a : la certitude à l'horizon](#)

[Pleins feux sur la flexibilité et la responsabilité financière](#)

[Le processus de l'entente de transfert financier](#)

[Deux jeunes extraordinaires récompensés](#)

[Chronologie des événements ayant conduit à l'entente de principe des Nisga'a.](#)

[L'entente de principe des Nisga'a en bref](#)

[Réactions à l'entente](#)

[Une clinique juridique au service des Premières nations](#)

[Evelyn Locker : écoutons l'aigle parler](#)

[Les équipes de Metlakatla remportent deux des quatre championnats de division](#)

[L'élevage de moutons de la Première nation de Seabird Island : la plus importante au pays](#)

[Credits](#)

Le Tournoi de basket-ball autochtone : un franc succès

Le Tournoi de basket-ball autochtone est devenu une véritable institution à Prince Rupert, déclare Russel Gamble, membre du comité organisateur.

Et un événement très lucratif, à part ça, dit-il. Le tournoi est une vraie bénédiction pour l'économie de la ville.

R. Gamble explique que cette année, les équipes et leurs supporters ont dépensé environ 2 millions de dollars pendant la semaine du tournoi : Pour de nombreuses entreprises, en particulier pour les commerces, le tournoi est un peu comme un deuxième Noël.

Tous les hôtels de la ville sont réservés des mois à l'avance, affirme-t-il. Normalement, les gens réservent leur chambre pour l'année suivante avant de quitter la ville.

C'est au milieu du mois de février, à Prince Rupert, que s'est tenu lieu le 37^e Tournoi annuel autochtone, qui réunissait 52 équipes de la Colombie-Britannique et de l'Alaska.

Le tournoi s'est développé, c'est le moins qu'on puisse dire, explique-t-il : Lorsqu'il a été créé, dans les années 1940, on ne comptait que sept ou huit équipes.

Ce sont les commerçants de Prince Rupert qui eurent l'idée du tournoi.

Pendant des années, nous n'avons eu que des équipes masculines intermédiaires et seniors. Mais récemment, nous avons ajouté une division *master* et une division féminine. Cela permettra aux anciens rivaux de se retrouver et d'assurer une certaine continuité.



Ce qui fait vraiment plaisir, c'est que le tournoi est organisé par des bénévoles, dit-il.



R. Gamble participe à l'organisation du tournoi depuis 1959.

En 1989, le Basketball B.C. Awards and Recognition Committee lui a remis le prestigieux Prix Wink Willox, pour son extraordinaire dévouement à la cause du basket-ball de la Colombie-Britannique.

Ce qui incite Russell Gamble à revenir au tournoi d'année en année, c'est son amour du jeu.

Le jeu a subi de profondes transformations au cours des trente-sept dernières années, dit-il. Beaucoup de basketeurs et de basketeuses étudient maintenant à la ville, où ils reçoivent une meilleure formation et un meilleur entraînement.

L'esprit de compétition entre villages s'est aussi développé, dit-il. C'est ce qui explique l'enthousiasme des supporters et le niveau de décibels que peuvent atteindre les parties. Mais c'est juste pour s'amuser.

Le tournoi est beaucoup plus qu'un tournoi de basket-ball, explique-t-il. D'une certaine façon, c'est comme un grand party pour les supporters et les joueurs. Nombre d'entre eux sont allés à l'école résidentielle ensemble ou travaillent dans l'industrie de la pêche et se rencontrent lorsqu'ils partent en mer.

Le but du tournoi n'est pas de faire de l'argent.

Ce dont Russell Gamble est particulièrement fier, c'est que chaque année le tournoi permet d'envoyer une demi-douzaine de joueurs dans divers camps de basket-ball. Certains d'entre eux ne pourraient se permettre de participer à ces camps d'entraînement, parce que ça peut être très dispendieux.



[\[Publications\]](#) [\[Retournez à la liste\]](#) [\[English\]](#)



Région de la Colombie-Britannique, MAINC -- Printemps 1996

Au sommaire:

[L'entente de principe des Nisga'a](#)

[L'entente de principe des Nisga'a :
la certitude à l'horizon](#)

[Pleins feux sur la flexibilité et la
responsabilité financière](#)

[Le processus de l'entente de
transfert financier](#)

[Deux jeunes extraordinaires
récompensés](#)

[Chronologie des événements ayant
conduit à l'entente de principe des
Nisga'a.](#)

[L'entente de principe des Nisga'a en
bref](#)

[Réactions à l'entente](#)

[Une clinique juridique au service
des Premières nations](#)

[Evelyn Locker : écoutons l'aigle
parler](#)

[Le Tournoi de basket-ball
autochtone : un franc succès](#)

[L'élevage de moutons de la
Première nation de Seabird Island :
la plus importante au pays](#)

[Credits](#)

Les équipes de Metlakatla remportent deux des quatre championnats de division

C'est au son rugissant de la chanson de Tina Turner, *Simply the Best*, que les membres des équipes de la Metlakatla Merchants et de la Nation heiltsuk ont exécuté leurs exercices d'échauffement avant le début du tournoi, au centre civique Jim Ciccone.

Les supporters de l'une et l'autre des deux équipes espéraient bien gagner, mais c'est l'équipe des Metlakatla Merchants qui était clairement l'équipe gagnante ce soir-là.

Plus de 1 600 fanatiques de basket-ball virent les Merchants l'emporter 94-82 contre les Heiltsuk et gagner le championnat de la division senior masculine.

L'équipe de la Nation heiltsuk ne put égaler l'adresse et la vitesse des Merchants. Après la première demie, Metlakatla menait à 48 contre 45 pour l'adversaire.

Dans les divisions féminines, c'est l'équipe des Eagle Wind de Prince Rupert qui a remporté le championnat, l'emportant à 56-36 contre l'équipe de la Nation heiltsuk.

L'équipe des Eagle Wind, supérieure par sa taille et son dynamisme, domina celle d'Heiltsuk. C'est Gayle Bedard, des Eagle Wind, qui donna le ton lorsqu'elle réussit à marquer quatre



**Les équipes championnes
de la division féminine en
pleine action.**

buts de trois points dès le début de la partie. L'équipe d'Heiltsuk ne réussit jamais à reprendre le dessus.

C'est Metlakatla qui a également remporté le championnat de la division masculine intermédiaire du Tournoi, l'emportant à 120 contre 118 sur les Maaqtusiis Suns, au cours de ce qui devait être la partie la plus spectaculaire du tournoi.

Au cours de la première et de la deuxième demie, l'équipe de Metlakatla devançait les Suns par une marge de 20 points. Mais elle ne put conserver son avance sur l'équipe cadette.

C'était la première apparition des Suns au Tournoi de basket-ball autochtone.



[\[Publications\]](#) [\[Retournez à la liste\]](#) [\[English\]](#)



Région de la Colombie-Britannique, MAINC -- Printemps 1996

Au sommaire:

[L'entente de principe des Nisga'a](#)

[L'entente de principe des Nisga'a :
la certitude à l'horizon](#)

[Pleins feux sur la flexibilité et la
responsabilité financière](#)

[Le processus de l'entente de
transfert financier](#)

[Deux jeunes extraordinaires
récompensés](#)

[Chronologie des événements ayant
conduit à l'entente de principe des
Nisga'a.](#)

[L'entente de principe des Nisga'a
en bref](#)

[Réactions à l'entente](#)

[Une clinique juridique au service
des Premières nations](#)

[Evelyn Locker : écoutons l'aigle
parler](#)

[Le Tournoi de basket-ball
autochtone : un franc succès](#)

[Les équipes de Metlakatla
remportent deux des quatre
championnats de division](#)

[Credits](#)

L'élevage de moutons de la Première nation de Seabird Island : la plus importante au pays

par *Bessie Brown*

Certains croyaient que ce serait un mauvais investissement.

Or l'élevage de moutons de la Première nation de Seabird Island s'est révélée tout sauf un mauvais investissement.

Non seulement cet élevage a réalisé un profit l'an dernier, mais il a un avenir très prometteur, affirme le gérant Bill Wilson. Avec quelque 430 acres de pâturage, il s'agit du plus grand élevage de mouton au Canada.

Bill Wilson, un Néo-Zélandais transplanté au Canada, a grandi dans sur une ferme où on élevait les moutons. J'ai travaillé dans l'élevage de mes parents. Puis je suis allé étudié la gestion agricole à l'institut d'agriculture et j'ai géré un élevage pendant environ six ans. Lorsque cette occasion s'est présentée, j'ai tout de suite voulu venir au Canada.

L'élevage du mouton était un nouveau concept pour la Première nation de Seabird Island, explique-t-il : Ils cherchaient des façons d'utiliser leurs terres efficacement. Avant l'élevage, le sol servait à culture maraîchère, et non seulement cela épuisait la terre, mais le rendement n'était pas très bon. L'élevage du mouton était une bonne solution de rechange puisqu'il permet de régénérer le sol.

Le directeur de la bande de Seabird Island, Daryl McNeil, dit qu'au départ, la personne qui a eu l'idée de l'élevage du mouton voulait seulement louer le terrain à la Première nation. L'éleveur n'avait



Famille de moutons à Seabird Island

jamais parlé d'entreprise conjointe, mais il s'est rendu compte qu'il ne pourrait y arriver seul, ce qui fait qu'il nous a demandés si nous étions intéressés à nous joindre à son projet.

La Première nation était intéressée, mais il était difficile d'obtenir un prêt, souligne Daryl McNeil : Pas facile de convaincre les banques qu'un élevage de moutons est un bon investissement.

Il ajoute que l'une des inquiétudes des banques qu'ils sont allés voir était que ce genre d'entreprise nécessitait un trop grand nombre d'employés. Le problème, c'était que les banquiers ne connaissaient rien à l'élevage des moutons. Ils croyaient qu'il faudrait de quinze à vingt personnes pour faire fonctionner l'exploitation. Ils ne le croyaient pas quand on leur a expliqué qu'il suffisait de deux personnes pour faire fonctionner l'opération.

L'élevage de Seabird Island emploie entre trois et quatre personnes, explique-t-il.

Mais ces personnes travaillent très fort : La principale fonction est la gestion des moutons. Les autres activités comprennent le travail de ferme normal, comme le fourrage et le clôturage.

B. Wilson estime passer environ 10 % de son temps au travail de vente, de marketing et de relations publiques. Je fais un peu de tout.

Il faut essentiellement travailler sept jours sur sept, neuf mois par année, dit-il. On se lève tôt et on travaille très tard. Cela n'a rien à voir avec le travail de neuf à cinq.

En plus de gérer l'élevage, B. Wilson s'occupe de former un membre de la Première nation de Seabird Island à la gestion de l'exploitation. L'objectif est qu'il ait la compétence et les connaissances nécessaires pour gérer l'élevage d'ici cinq ans.

Un bon éleveur sait bien gérer son temps, explique B. Wilson : Il faut que les travaux soient faits à temps. Pour cela, il faut gérer notre temps très efficacement. Cela nécessite beaucoup de planification et de stratégie.

L'élevage de Seabird Island compte 1 500 moutons d'élevage et 400 antenais, explique-t-il. Nous avons également 1 500 agneaux, pour un total de près de 3 500 animaux. Nous aimerions avoir un élevage de 4 000 moutons.

Pour le moment, les agneaux sont vendus à sept ou huit mois à une entreprise de l'Alberta, dit-il.

Il y a une forte demande pour l'agneau, précise-t-il : Actuellement,

un agneau coûte environ 80 dollars; l'an dernier le prix était de 74 dollars. Si nous pouvons garder nos agneaux un peu plus longtemps, on peu en obtenir environ 90 dollars.

Bill Wilson explique qu'il est constamment à la recherche de nouveaux moyens d'augmenter la productivité et les profits de l'exploitation : L'an dernier, nous avons cultivé du chou fourrager pour nourrir nos moutons pendant l'hiver. Cela nous a permis, un, de garder nos moutons un peu plus longtemps, et deux, d'économiser car le chou est moins cher que le foin.

Les moutons sont tondus une fois l'an, au mois de juin : Ce serait formidable si la bande pouvait créer un produit commercialisable à partir de la laine de mouton. Nous essayons de voir, avec un membre de la bande, s'il y aurait moyen de faire des couvertures Sto:lo avec la laine de nos moutons.



[\[Publications\]](#) [\[Retournez à la liste\]](#) [\[English\]](#)



DREAMSPEAKER

Dreamspeaker est une publication trimestrielle du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Les opinions qui y sont exprimées ne correspondent pas nécessairement à la politique du MAINC.

Rédactrices: Bessie Brown et Toni Timmermans

Comité de rédaction: Joy Hall, Viola Thomas, Bessie Brown, Lyse Cantin et Toni Timmermans

Transmettez vos lettres, commentaires et demandes à:

Services exécutifs
Région de la Colombie-Britannique, MAINC
1550, rue Alberni, suite 650
Vancouver (C.-B.)
V6G 3C5

(Tél.) 604-666-2944 où 666-5232

(Télécopie) 604-666-1210



[\[Publications\]](#) [\[Retournez à la liste\]](#) [\[English\]](#)